



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	20

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Jocelyn SAPOTILLE, le Maire

Présents : Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY, adjoints au maire

M. Saturnin FRANCILLONNE ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Karine GATIBELZA ; M. Arthur MARICEL ; M. Didier MARICEL ; Mme Ludivine MARCELLUS, conseillers municipaux

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Saturnin FRANCILLONNE
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia ARNASSALON
Mme Cindy ARNASSALON par Mme Gladys BURAT

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Yvon COMBES ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Christian CITADELLE ; Mme Clara RIGAH ; Mme Annick ABELA ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

DELIBERATION N°2025/09/98

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2025/07/83 PORTANT SUR LA
FIXATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR LA LOCATION DU CAFÉ-
MUSIQUE MAHATO**

Dans le cadre de sa politique culturelle et de la redynamisation de son centre-bourg, la Ville de Lamentin projette l'ouverture de son café-musique « **LE MAHATO** ».

Cet établissement a pour vocation de promouvoir le spectacle vivant dans une ambiance intimiste, accompagné d'une offre de restauration légère.

Son exploitation se fera sous la forme de locations afin d'optimiser au mieux cet outil culturel, une nouvelle formule forfaitaire de location (placette + cuisine) est proposée selon la grille tarifaires ci-dessous :

Formules proposées :

• **Formule A – Location journalière placette et cuisine :**

Tarif : 500 € TTC par jour

Durée : journée complète (8h à 23h).

Caution : 500 €



• **Formule B – Contrat longue durée (placette et cuisine) :**

Engagement minimum : 12 mois

Tarif : 600 € TTC (lundi au vendredi)

Durée : journée complète (8h à 16h)

Paieement mensuel ou selon l'échéancier défini en annexe.

Caution : 1000 €

. **Formule C- Location journalière salle privative :**

Tarif : 300 € TTC par jour

Durée : journée complète (8h à 23h)

Caution : 300 €

. **Formule D- Location journalière salle privative et cuisine**

Tarif : 600 € par jour

Durée : journée complète (8h à 23h)

Caution : 600 €

. **Formule E- Location journalière salle privative, cuisine et placette**

Tarif : 700 € par jour

Durée : journée complète (8h à 23h)

Caution : 700 €

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à émettre un avis favorable à la mise en place de cette grille tarifaire.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025/07/83 portant sur la fixation de la grille tarifaire pour la location du café-musique « Le Mahato »

Considérant la volonté de la commune de redynamiser le centre-bourg à travers une offre culturelle et conviviale,

Considérant l'ouverture prochaine du café-musique « La Note Délicieuse » destiné à accueillir des spectacles vivants et des animations culturelles,

Considérant la nécessité de fixer une grille tarifaire encadrant les conditions de location de cet établissement ;

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DÉCIDE



ARTICLE 1 : D'adopter la grille tarifaire relative à la location du café-musique « Le Mahato » selon la grille tarifaire ci-dessous :

• **Formule A – Location journalière placette et cuisine :**

Tarif : 500 € TTC par jour
Durée : journée complète (8h à 23h).
Caution : 500 €

• **Formule B – Contrat longue durée (placette et cuisine) :**

Engagement minimum : 12 mois
Tarif : 600 € TTC (lundi au vendredi)
Durée : journée complète (8h à 16h)
Paiement mensuel ou selon l'échéancier défini en annexe.
Caution : 1000 €

• **Formule C- Location journalière salle privative :**

Tarif : 300 € TTC par jour
Durée : journée complète (8h à 23h)
Caution : 300 €

• **Formule D- Location journalière salle privative et cuisine**

Tarif : 600 € par jour
Durée : journée complète (8h à 23h)
Caution : 600 €

• **Formule E- Location journalière salle privative, cuisine et placette**

Tarif : 700 € par jour
Durée : journée complète (8h à 23h)
Caution : 700 €

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE

